



Atelier de concertation à Ménil-la-Horgne (55)

Projet éolien de Saint-Gourgon

Retour sur la réunion d'échanges

Le 8 juillet dernier était initialement prévue la première réunion du comité de pilotage du projet éolien. Ce comité est un nouveau temps fort de concertation suite aux permanences d'informations déjà organisées en 2024 et en 2025. En plus de quelques personnes inscrites, des habitants souhaitant échanger sur le projet se sont présentés le jour de la réunion. Le comité, avec ses 12 participants, a donc évolué vers une réunion d'échanges qui a été très utile pour identifier les points d'intérêts des habitants et préciser certains éléments relatifs au projet éolien.

Les discussions ont été riches et ont permis d'aborder de nombreux sujets comme le mix énergétique français, l'importance de différencier consommation énergétique et consommation électrique, la genèse du projet éolien, les études en cours sur le projet, les réglementations acoustiques, les questions autour de l'immobilier, les retombées économiques pour la commune et les habitants, le calendrier de projet...

Certains points semblent importants à préciser :

- L'implantation des éoliennes n'est pas encore figée, elle devrait l'être en fin d'année 2026 après réception des dernières études ;
- Le projet semble se dessiner à 3 ou 4 éoliennes ;
- Le démantèlement total des éoliennes est obligatoire à la fin de vie du parc sous notre entière responsabilité et à notre charge.

Les décisions prises

Organisation d'une visite de parc éolien

Afin de découvrir concrètement le fonctionnement d'un parc éolien et d'échanger directement sur le terrain.

Création d'une page internet dédiée au projet

Cette page permet à tous les habitants de suivre l'avancement du projet et de retrouver :
<https://www.wpd.fr/projects/projet-eolien-de-saint-gourgon/>



- Les actualités du projet ;
- Les comptes rendus des réunions ;
- Les études en cours ;
- Une FAQ répondant aux principales questions sur l'éolien ;

Relance des inscriptions pour le comité de pilotage (voir le verso)

Le comité de pilotage

Suite au lancement reporté en juillet, nous souhaitons compléter le comité de pilotage du projet éolien. Ce comité est un groupe de travail composé idéalement de 8 à 12 personnes :

- Elus municipaux et riverains volontaires de la commune de Saint-Gourgon et des communes limitrophes ;
- Membres d'associations locales ;
- Responsables du projet de wpd.

La participation au groupe de travail repose sur le volontariat. Son rôle sera d'accompagner le projet, de relayer les interrogations locales et de favoriser la transparence des échanges, afin de participer à la construction d'un projet éolien le plus adapté possible au territoire et à ses attentes.

Rôle des participants

Les membres contribuent activement à la réflexion collective en partageant leurs observations, leurs interrogations et leurs points de vigilance. Ils peuvent proposer des sujets de travail, participer aux échanges relatifs aux thématiques abordées et exprimer librement leurs points de vue dans le respect des règles définies par la présente charte.

wpd se propose d'assurer l'organisation et le bon déroulement des travaux du comité : préparation et envoi des invitations, l'élaboration des supports, l'animation des échanges, suivi des questions et demandes formulées par les membres... wpd s'attachera à garantir la qualité des échanges, à favoriser l'expression de chacun et à veiller au respect des règles de fonctionnement qui seront définies.

Organisation des réunions

Le Groupe de travail se réunira 4 à 6 fois d'ici l'été 2027, avec une première réunion de lancement fin septembre 2026 puis des réunions thématiques, à définir ensemble. Chaque réunion se déroulerait en Mairie de Saint-Gourgon à 19h00 pour une durée prévisionnelle de 1h30.

Les invitations seront adressées par courrier électronique aux membres du comité, avec l'ordre du jour et le compte rendu de la réunion précédente.

Règles de participation

Les membres du Groupe de travail s'engagent à contribuer aux échanges dans un esprit de bonne foi et de respect mutuel. Il est important que les membres participent de manière régulière aux réunions afin de favoriser la continuité des travaux et la qualité des réflexions menées.

Les désaccords et les interrogations sont considérés comme des contributions légitimes aux échanges dès lors qu'ils sont exprimés dans le respect des personnes et du cadre du comité. Ainsi, les membres seront libres de poser toute question ou d'aborder tout sujet en lien avec les travaux du comité.

Ne sont pas compatibles avec le bon fonctionnement du comité les comportements susceptibles de perturber les échanges, de limiter l'expression d'un participant ou de porter atteinte au respect dû aux autres membres.

**Si participer au comité de pilotage vous intéresse, vous pouvez
nous envoyer un mail à : eolien.saint-gourgon@wpd.fr**

Vos réponses sont attendues d'ici le **10 septembre 2026**,
afin d'organiser la première rencontre avant la fin du mois de septembre.